



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*23149666\***Déposé au greffe du  
tribunal de l'entreprise de Liège,  
division Arlon, le**10.11.2023**

Greffe

N° d'entreprise : **0434 570 094**

Nom

(en entier) : **WILMET LUXEMBOURG**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DU PAQUIS 14 - 6792 HALANZY****Objet de l'acte : Transfert du siège social - Maintien du siège d'exploitation historique**

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 05/10/2023

Monsieur Benjamin COLAS rappelle que les travaux du nouveau site d'exploitation sont terminés sous réserve de quelques détails et qu'il est temps d'envisager le transfert de l'activité et du siège social de la société.

Le Conseil d'administration décide, donc, de transférer le siège social, conformément à l'article 2 des statuts, au n° 7 Impasse des Couleurs à 6790 AUBANGE. A cette adresse il est également créé un siège d'exploitation. Tant le transfert du siège social que la création du siège d'exploitation prendront effet au 12 octobre 2023.

Il est également précisé que l'ancien siège d'exploitation est maintenu aussi longtemps qu'il sera nécessaire, afin de permettre de le vider et de procéder à son nettoyage complet.

Le Président donne acte au Conseil du vote de ces différentes résolutions.

Pour ISA SCRL  
Administrateur-délégué  
B. COLAS  
Représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).